

Recommandation de la CNIL sur les mots de passe et autres secrets partagés

Tableau de correspondance avec les recommandations de l'ANSSI

Recommandation CNIL – Recommandation générale		Recommandation de l'ANSSI
1	Si le traitement comporte des risques spécifiques, est-ce que des mesures complémentaires adaptées sont prévues ?	
2	Est-ce que des mesures complémentaires sont prévues pour les catégories d'utilisateurs à risques (tels que les administrateurs informatiques) ?	
Gouvernance		
3	Une politique de gestion des mots de passe a-t-elle été formalisée et validée ?	R16, R20
4	Les accès des personnels sont-ils revus au moins une fois par an ?	
5	L'application effective de la politique de gestion des mots de passe est-elle vérifiée au moins une fois par an ?	
6	La politique de gestion des mots de passe, en particulier ses mesures techniques, est-elle revue au moins une fois par an afin d'évaluer la nécessité d'une mise à jour ?	
7	Les personnes concernées sont-elles destinataires des parties de la politique de gestion des mots de passe qui les concerne ?	
8	L'ensemble des personnels ont-ils été formés ou sensibilisés à la gestion de leurs mots de passes ?	R17
9	Un gestionnaire de mots de passe est-il proposé aux personnels ?	R31
10	Est-ce que l'ensemble des mécanismes cryptographiques mis en œuvre respectent les règles et recommandations décrites dans les annexes B1 et B2 du RGS ou le guide mécanismes cryptographiques de l'ANSSI ?	
11	Est-ce que les logiciels et composants logiciels utilisés mettent en œuvre des versions à jour en ce qui concerne la sécurité ?	

12		Est-ce qu'une veille sur les mises-à-jour et les vulnérabilités publiés est mise en œuvre pour l'ensemble des logiciels et composants logiciels utilisés ?	
13	A	Est-ce que la page d'authentification est sécurisée par le protocole TLS de manière conforme aux recommandations de l'ANSSI dans son document SDE-NT-35/ANSSI/SDE/NP1 intitulé « Recommandations de sécurité relatives à TLS » ?	R11
	B1	L'identité du serveur d'authentification est-elle contrôlée de manière sûre, par exemple par un certificat de sécurité ?	R11
	B2	La communication entre le client et le serveur d'authentification est-elle chiffrée ?	R11
14		S'il est fait usage de clés privées, ces dernières sont-elles conservées de manière sécurisée ?	
15		Est-ce qu'aucun mot de passe n'apparaît ni en clair ni haché dans les URL ?	
16		Si l'authentification s'effectue sur une page web, est-ce que cette page ne contient ni publicité ni appel à des sites tiers ?	
Choix de la PMP (Password management platform)			
Recommandations de la CNIL			Recommandations de l'ANSSI
17		Dans le cas où les utilisateurs ont la liberté de choisir des mots de passe non aléatoire, est-ce que les risques sur les personnes d'une usurpation d'identité ont été identifiés ?	
18		Si les risques sur les personnes établis en 17 ne sont pas négligeables, est-ce que la politique mis en œuvre demande des mots de passe (très) longs plutôt que complexes ?	
19		Si les risques sur les personnes établis en 17 sont, au moins, importants, est-ce que des mesures supplémentaires sont mises en œuvre (ex : augmentation de l'entropie, 2FA, etc.) ?	
20		Si le mot de passe est destiné à être utilisé pour un traitement sensible à la soumission abusive de mots de passe (notamment les traitements accessibles via Internet), existe-t-il une taille maximale possible pour le mot de passe ?	R22
21		S'il ne s'agit pas de codes de déverrouillage, la taille maximale définie est-elle supérieure à 50 caractères ?	R22
22		Les mots de passe les plus courants sont-ils interdits ?	
23		La comparaison avec les mots de passe les plus courants est-elle non-sensible à la casse ?	

24	Le cas d'usage et le public ciblé a-t-il été pris en compte dans le choix des critères à imposer dans la politique de gestion des mots de passe ?	
25	Est-ce que la politique de mots de passe propose aux utilisateurs une politique de mot de passe correspondant à un des cas de la recommandation ou un niveau plus élevé ?	
26	Cas 1 : La politique correspond -elle à un niveau équivalent ou supérieur à 80 bits ?	
27	Cas 1 : Est-ce que mesures particulières ont été prises pour aider les utilisateurs à atteindre le niveau de sécurité (par exemple : outil de visualisation de la résistance du mot de passe) ?	
28	Cas 2 : La politique correspond -elle à un niveau équivalent ou supérieur à 50 bits ?	
29	Cas 2 : Est-ce qu'un mécanisme permettant de se prémunir contre les soumissions automatisées et intensives de tentatives est mis en œuvre ?	
30	Cas 2 : L'impact de l'indisponibilité de leur compte sur les utilisateurs considérés a-t-il été évalué comme limité ou négligeable ?	
31	Cas 3 : La politique pour le mot de passe correspond -elle à un niveau équivalent ou supérieur à 13 bits ?	
32	Cas 3 : L'authentification concerne-t-il un matériel détenu en propre par une personne ?	
33	Cas 3 : Est-ce que le nombre d'essai d'authentification est limité à (au plus) 3 ?	
Modalités pratiques générales		
Recommandations de la CNIL		Recommandations de l'ANSSI
34	Les mots de passe sont-ils masqués par défaut lors de leur saisie ?	
35	Lors d'un échec d'authentification, le message d'erreur ne donne-t-il aucune information sur la cause de l'échec ?	R14
36	S'il existe un mot de passe par défaut, est-il imposé à l'utilisateur de changer ce dernier lors de sa première connexion ?	R38
37	Est-ce que l'utilisateur est en mesure de coller un mot de passe dans le champ prévu à cet effet depuis le presse-papier de son système d'exploitation ?	
38	Pour les mots de passes envoyés par voie postale, est-ce que des mesures pour détecter leur interception ou empêcher leur utilisation sont prévus ?	

39	Pour tous les autres canaux, est-ce qu'aucun mot de passe n'est transmis en clair à l'utilisateur ?	
40	Est-ce que tous les mots de passes fournis à l'utilisateur sont soit temporaires soit à usage unique ?	
Création, modification ou renouvellement d'un mot de passe		
Recommandations de la CNIL		Recommandation de l'ANSSI
41	Des mesures techniques aident-elles à l'utilisateur de renseigner un mot de passe robuste ?	R27
42	Les conditions d'acceptabilité du mot de passe sont-elles clairement affichées à l'utilisateur et cela de façon compréhensible par celui-ci ?	
43	Les utilisateurs sont-ils guidés dans le processus de sélection de leurs mots de passe afin de facilement déterminer un mot de passe robuste et conforme à la politique ?	
44	En cas de sélection d'un mot de passe non-conforme, est-il clairement affiché à l'utilisateur la règle ayant entraîné le rejet du mot de passe ?	
45	L'utilisateur est-il en mesure de modifier son mot de passe lui-même, en toute autonomie ?	
46	Est-ce qu' il n'est pas imposé aux utilisateurs de modifier leur mot de passe de manière périodique ?	R24
47	Est-ce qu' il est imposé aux comptes à privilège de modifier leur mot de passe de manière périodique ?	R25
48	Lorsqu'une réinitialisation est demandée par l'utilisateur, est-ce que seul un message du type « si un compte existe, alors une information est envoyée » est affiché ?	
49	Si le renouvellement du mot de passe se fait par l'envoi d'un lien ou d'un jeton par un autre canal, est-ce que cela se fait via un canal préalablement validé ?	
50	Est-ce que les canaux de communication récemment ajoutés ou modifiés sont exclus de ces envois ?	
51	Est-ce qu'un ajout, une modification ou une suppression des canaux de communication est systématiquement notifié à l'utilisateur ?	
52	S'il est envoyé un lien ou un jeton à l'utilisateur, ce lien ou jeton est-il à usage unique ?	
53	S'il est envoyé un lien ou un jeton à l'utilisateur, ce lien ou jeton a-t-il une durée de validité d'au maximum 24 heures ?	

54	S'il est envoyé un lien ou un jeton à l'utilisateur, les liens ou jetons précédemment envoyés sont-ils automatiquement révoqués ?	
55	Si le renouvellement nécessite la réponse à des questions secrètes, est-ce que les informations habituellement publiques (nom des parents, lieu d'étude, nom des animaux de compagnie, etc.) sont exclues ?	
56	Les réponses à ces questions secrètes sont-elles conservées dans un endroit différent du mot de passe ou bien chiffrées ?	
57	Est-ce qu'un ajout, une modification ou une suppression de ces questions secrètes est systématiquement notifié à l'utilisateur ?	
Stockage des mots de passe		
Recommandations de la CNIL		Recommandations de l'ANSSI
58	Les mots de passe ne sont-ils jamais stockés en clair ?	R29
59	Si un PAKE est mis en œuvre, s'agit-il d'un schéma public et prouvé sûr ?	
60	Dans le cadre du mécanisme d'authentification, les mots de passe stockés sont-ils conservés sous forme hachée avec une fonction spécialisée pour le stockage des mots de passe ?	R29
61	La fonction de stockage de mots de passe choisie utilise-t-elle au moins un paramètre de configuration du coût en temps, au moins un paramètre de configuration du coût en mémoire et un sel ?	R29
62	Le sel est-il généré aléatoirement et fait-il au moins 128 bits ?	R28
63	Les paramètres sont-ils revus au moins une fois par an ?	R29
64	Le choix de la fonction de hachage est-il réévalué au moins une fois par an ?	
65	Pour les gestionnaires de mots de passe, les mots de passe sont-ils stockés chiffrés avec un algorithme public réputé sûr (ie. conforme aux annexes B1 et B2 du RGS) ?	
Gestion des compromissions		
Recommandations de la CNIL		Recommandations de l'ANSSI
66	Les utilisateurs sont-ils systématiquement notifiés en cas de compromission avérée ou suspectée de ses moyens d'authentification ?	

67	En cas de compromission avérée ou suspectée, est-ce qu'une évaluation du risque d'usurpation de compte et de ses impacts est prévue afin de décider de la nécessité de bloquer temporairement les comptes ou de renforcer l'identification des utilisateurs ?	
68	En cas de compromission avérée ou suspectée, l'utilisateur est-il obligé de renouveler son mot de passe ?	R26
69	S'il est fait usage d'une information complémentaire (cas n° 3), cette dernière est-elle obligatoirement renouvelée en cas de compromission avérée ou suspectée ?	
70	S'il est fait usage de questions secrètes, ces dernières et leurs réponses sont-elles obligatoirement renouvelées en cas de compromission avérée ou suspectée ?	
Journalisation		
Recommandations CNIL		Recommandations ANSSI
71	Les authentifications réussies sont-elles journalisées ?	
72	Les échecs d'authentification sont-ils journalisés ?	
73	Est-ce que les mots de passe utilisés sont exclus de toute journalisation ?	
74	Est-ce que les identifiants inconnus du système sont exclus de la journalisation ?	
Sous-traitants et éditeurs de logiciels		
Recommandations CNIL		Recommandations ANSSI
75	Le contrat stipule-t-il clairement le périmètre des responsabilités ?	
76	Le contrat stipule-t-il clairement le niveau de sécurité du système ?	
77	Une documentation reprenant l'ensemble des points des présentes recommandations techniques indiquant est-elle mise à disposition des responsables de traitements ?	
78	Pour les logiciels, une documentation précise-t-elle les modalités de génération, stockage et transmission des mots de passe ?	
79	La solution est-elle configurable de manière à respecter l'ensemble des présentes recommandations techniques ?	

80	La solution est-elle configurée par défaut de manière à respecter l'ensemble des présentes recommandations techniques ?	
81	En cas d'hébergement pour le compte d'un responsable de traitement, les journaux sont-ils régulièrement audités de manière à détecter des comportements suspects ?	
82	En cas d'hébergement pour le compte d'un responsable de traitement, les compromissions avérées ou suspectées sont-elles systématiquement notifiées au responsable de traitement ?	